



Resiliation de bail pour vente

Par **jean**, le **09/08/2011** à **19:39**

Bonjour, nous avons résilié le bail de notre locataire pour vente en respectant le préavis de 6 mois. mais depuis ma femme est reconnue invalide et moi j'ai été licencié nos revenus ayant énormément diminué pouvons-nous habiter dans ce logement et ne plus le vendre du moins pour l'instant merci

Par **mimi493**, le **09/08/2011** à **19:52**

Il n'est pas possible de résilier un bail pour vente. On ne peut que ne pas renouveler le bail en envoyant un congé, pas seulement avec préavis de 6 mois, mais préavis de 6 mois AVANT la fin du bail. Le congé ne prend effet qu'à la fin du bail. Attention, beaucoup de bailleurs pensent qu'il suffit d'un préavis de 6 mois en cours de bail. Les locataires sont-ils partis ?